

**Projet de loi n° 34
La Communauté métropolitaine de Québec demande la mise en place d'une
Table métropolitaine Québec-CMQ**

Québec, le 1^{er} février 2012 – Dans un mémoire qu'elle présentait ce matin en commission parlementaire sur le projet de loi n° 34 – Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a demandé la mise en place d'une Table métropolitaine Québec-CMQ. Cette Table servirait de lieu de concertation et de coordination des actions provinciales et municipales en matière d'aménagement et de développement du territoire pour la région métropolitaine de Québec.

Rappelons que le projet de loi n° 34 propose diverses mesures visant à renforcer l'efficacité et la cohérence des actions gouvernementales en matière d'occupation et de vitalité des territoires. La CMQ souscrit pleinement à l'importance d'agir en cette matière et partage l'approche du gouvernement visant à mettre fin au travail en silos et à miser sur le partenariat et la concertation au niveau régional.

La CMQ propose cependant de bonifier le projet de loi de manière à ce qu'il réponde davantage aux besoins propres à la région métropolitaine de Québec. Deuxième en importance au Québec, celle-ci fera face à d'énormes défis au cours des années à venir. Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) adopté à l'unanimité par le conseil de la CMQ en décembre dernier traite de ces défis et établit des stratégies et des moyens d'action permettant d'y faire face. Il aborde notamment la question de la gestion de l'urbanisation qui entraîne déjà son lot de coûts pour les municipalités et de nombreux ministères québécois. La consolidation des espaces déjà construits obligera pour sa part un haut niveau de planification intégrée, de mobilisation et de concertation à l'échelle de toute la région métropolitaine, soit sur les deux rives du fleuve. La mise en valeur du Saint-Laurent et de son littoral de même que la protection des eaux de surface et souterraines obligera également une étroite collaboration entre instances municipales et provinciales.

« La Communauté métropolitaine de Québec possède évidemment le pouvoir de coordination et de concertation de l'action municipale à l'échelle de la région métropolitaine de Québec. La nature des défis qui nous interpellent actuellement requiert cependant la création d'un lieu de concertation entre le gouvernement du Québec et les élus de la CMQ », a mentionné M. François Picard, membre du comité exécutif de la CMQ et vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec.

« La Table métropolitaine Québec-CMQ permettrait de tirer pleinement profit des consensus présentés dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la CMQ et de passer à leur mise en œuvre de manière efficace », a tenu à préciser M. Jean-Claude Bouchard, membre

du conseil de la CMQ, ex-président de la commission consultative sur le projet de PMAD et membre du comité exécutif de la Ville de Lévis.

La Communauté métropolitaine de Québec propose que cette Table réunisse les ministres responsables des deux régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches ainsi que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui en assumerait la présidence.

La CMQ serait pour sa part représentée par son président, le maire de Québec, par sa vice-présidente, la mairesse de Lévis ainsi que par les préfets des MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans. « Il est essentiel à nos yeux que toutes les grandes composantes du territoire de la CMQ soient éventuellement représentées à cette Table qui aurait pour mandats de favoriser l'efficacité de l'action publique dans la région métropolitaine de Québec et de faciliter la mise en œuvre du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de notre territoire », a ajouté M. Pierre Lefrançois, membre du comité exécutif de la CMQ et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte
Directeur des communications et des affaires corporatives
Communauté métropolitaine de Québec
Tél. : 418 641-6250, poste 1210